



APPEL D'OFFRES 2022-020
Acquisition d'une excavatrice compacte sur chenilles et d'une remorque

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La VILLE D'ESTÉREL demande des soumissions pour l'acquisition d'une excavatrice compacte sur chenilles et d'une remorque.

DOCUMENTS

L'appel d'offres peut être consulté ou obtenu auprès du bureau du système électronique d'appel d'offres (SÉAO), à partir **du mercredi 24 août 2022**, selon les modalités et les coûts indiqués sur le site du SÉAO à l'adresse suivante : www.seao.ca.

Pour être valide, chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission sous la forme d'un chèque visé, tiré d'une institution financière ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance apparaissant au tableau de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour une somme égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, incluant les taxes, le tout payable à l'ordre de la Ville d'Estérel. Ce cautionnement devra être valide pour une période de cent-vingt (120) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Seules seront considérées les soumissions présentées par des fournisseurs ayant un établissement situé au Canada ou un territoire visé par un accord de libération des marchés applicables aux municipalités et ayant pris à leur nom les documents d'appel d'offres.

CLAUSE DE RÉSERVE

La Ville, conformément aux options possibles figurant dans le bordereau de prix, se réserve le droit d'octroyer deux contrats distincts, l'un pour l'excavatrice compacte sur chenilles et l'autre pour la remorque au soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme et le prix le plus bas pour chacune de ces options ou, à sa seule discrétion, d'adjuger un seul contrat pour l'acquisition des deux pièces d'équipements au soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme et comportant le prix le plus bas.

La Ville d'Estérel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite d'une telle décision.

RÉCEPTION

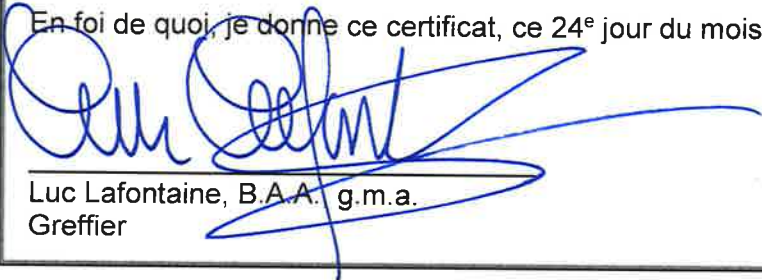
Les soumissions, présentées dans des enveloppes scellées et bien identifiées, devront être reçues physiquement à l'adresse indiquée ci-dessous **avant le 16 septembre 2022, 11 h 30**, où elles seront ouvertes publiquement par la suite.

VILLE D'ESTÉREL
M. Luc Lafontaine, directeur général
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T 1E0

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 24 août 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 24^e jour du mois d'août 2022.


Luc Lafontaine, B.A.A. g.m.a.
Greffier